

<http://www.snetap-fsu.fr/Valeur-du-point-d-indice.html>



Valeur du point d'indice : revalorisation du 1er juillet 2016

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : dimanche 29 mai 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[Décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation](#)

Le texte augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % à compter du 1er juillet 2016, puis de 0,6 % à compter du 1er février 2017. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 589,69 euros à compter du 1er juillet 2016, puis à 5 623,23 euros à compter du 1er février 2017.

Le gouvernement a décidé de relever de 1,2% le point d'indice des fonctionnaires qui était gelé depuis six ans. "Un premier geste", a réagi sur France Info la secrétaire générale de la FSU, qui avait proposé une première revalorisation de 2%. "Bien sûr, 1,2% ce n'est pas rien", a-t-elle estimé. "Mais nos pertes depuis 2010 s'élèvent à 7 ou 8% du pouvoir d'achat", a ajouté Bernadette Groison qui a dit vouloir tout de même "un plan de rattrapage" pour les fonctionnaires.